COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 2 décembre 2014 n° 7 page 1/3

RAPPORTEUR: Monsieur Jacques DUMAS

OBJET: Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément à l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

A ce jour, aucune suppression régulière des postes devenus vacants suite à des départs non remplacés à grade égal ainsi qu'à des avancements n'était effectuée. Des modifications étaient apportées uniquement dans le cadre de réformes modifiant les cadres d'emplois ou lors de réorganisations de service.

Il vous est proposé de supprimer tous les postes vacants du tableau des effectifs non budgétés y compris les postes des agents en disponibilité de plus de 6 mois ou ayant démandé une disponibilité de plus de 6 mois (hormis les disponibilités d'office), les détachements de plus de 6 mois (hormis les détachements pour stage et les détachements sur emploi fonctionnel) car les agents ont été remplacés.

2/ Au regard des besoins d'entretien de locaux du bâtiment 8 du centre technique municipal, il est proposé de porter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 27,5/35ème à temps complet, permettant également à l'agent occupant ce poste d'être affilié à la CNRACL à compter du 1er janvier 2015.

3/ Pour faire suite à la tenue de la commission administrative paritaire catégorie C du 27 novembre 2014, la collectivité a notamment souhaité promouvoir des agents à des grades d'avancements. Il est nécessaire de créer les postes correspondants au tableau des effectifs.

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces trois points.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

VU la délibération n°8 du conseil municipal du 15 octobre 2014, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 10 octobre 2014,

VU l'avis de la commission administrative paritaire catégorie C en date du 27 novembre 2014,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 2 décembre 2014 n° 7 page 2/3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

la suppression des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexes) :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE:

- 1 poste de Directeur Général des Services à temps complet,
- 2 postes de Directeur Général Adjoint à temps complet,
- 5 postes d'Attaché à temps complet,
- 1 poste de Rédacteur principal 1e cl à temps complet.
- 2 postes de Rédacteur principal 2e cl à temps complet,
- 2 postes d'Adjoint Administratif ppal 1e cl à temps complet.
- 1 poste d'Adjoint Administratif ppal 2e cl à temps complet,
- 8 postes d'Adjoint Administratif 1e cl à temps complet,
- 4 postes d'Adjoint Administratif 2e cl à temps complet,
- 5 postes d'Adjoint Administratif 2e cl à temps non complet (1 à 17,5/35ème, 1 à 20/35ème, 2 à 27,5/35ème, 1 à 28/35ème),

FILIÈRE TECHNIQUE:

- 1 poste d'Ingénieur à temps complet,
- 3 postes de Technicien principal de 1ère classe à temps complet,
- 2 postes de Technicien principal de 2ème classe à temps complet,
- 2 postes de Technicien à temps complet,
- 6 postes d'Agent de maîtrise principal à temps complet,
- 4 postes d'Agent de maîtrise à temps complet.
- 5 postes d'Adjoint technique principal 1e cl à temps complet,
- 38 postes d'Adjoint Technique ppal 2e cl à temps complet.
- 24 postes d'Adjoint Technique 1e cl à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint Technique 1e cl à temps non complet à raison de 33/35ème,
- 3 postes d'Adjoint Technique 2e cl à temps complet,
- 15 postes d'Adjoint Technique 2e cl à temps non complet (1 à 19,5/35ème, 1 à 8/35ème, 1 à 22/35ème, 3 à 28/35ème, 1 à 29/35ème, 2 à 30/35ème, 1 à 32/35ème, 1 à 33/35ème, 4 à
- 1 poste d'Adjoint Technique 2e cl à temps non complet à raison de 27,5/35ème à compter du 1er janvier 2015,

FILIÈRE SPORTIVE

- 1 poste d'Educateur des APS ppal 1e cl à temps complet,
- 1 poste d'Educateur des APS à temps complet.
- 2 postes d'Opérateur des APS qualifié à temps complet,
- 1 poste d'Opérateur des APS à temps complet,

FILIÈRE SOCIALE

- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants à temps complet,
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture ppal 1e cl à temps complet,
- 2 postes d'ATSEM ppal 2e cl à temps complet,
- 35 postes d'ATSEM 1e cl à temps complet,
- 4 postes d'ATSEM 2ème classe à temps complet.

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 2 décembre 2014 n° 7 page 3/3

FILIÈRE ANIMATION

- 1 poste d'Animateur ppal 1e cl à temps complet,
- 1 poste d'Animateur ppal 2e cl à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint d'animation 1e cl à temps complet.
- 10 postes d'Adjoint d'animation 2e cl à temps complet,
- 5 postes d'Adjoint d'animation 2e cl à temps non complet (1 à 14/35ème, 3 à 28/35ème et 1 à 32/35ème),

FILIÈRE SÉCURITÉ

- 2 postes de Gardien à temps complet,

EMPLOIS CONTRACTUELS

- 1 emploi de Responsable enfance jeunesse et coordonnateur des maisons de quartiers à temps complet.
- la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexes) :

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet au 1er janvier 2015,
- 3 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet,

FILIÈRE ANIMATION

- 1 poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps non complet à raison de 20/35ème.

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2014.

Pour: 30 Contre: 0 Abstentions: 6

(M. Guerin + 1 pouvoir, Mme MERY + 1 pouvoir, Mme Pesnot-Pin + 1 pouvoir)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT Transmis à la sous préfecture, le 09/12/2014 n° 9889

Publié au siège de la mairie, le 09/12/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation, La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER